

Acquisition d'un terrain à l'Indivision TOITOT Chemin de la Bousserotte

M. LE MAIRE, Rapporteur : MM. Bernard et Michel TOITOT sont propriétaires en indivision d'une parcelle de terrain cadastrée section EL n° 36 d'une contenance de 12 a 84 ca sise chemin de la Bousserotte, cette propriété étant incluse dans le périmètre du Parc Urbain de Planoise.

Il est proposé de réserver une suite favorable à la proposition de l'indivision TOITOT de vendre sa propriété à la Ville de Besançon, au prix de 23 140 F fixé par l'Administration des Domaines.

La dépense de 23 140 F sera inscrite au BP 2000 au chapitre 90.823. 2111.94048. 30100 et enregistrée à l'inventaire comptable sous le n° BAT.P 18802.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 6 mars 2000.